

Paris, le 11 juillet 2022

## **APPROBATION DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION PAR LES ACTIONNAIRES ET CREANCIERS DE LA SOCIETE**

---

Pierre et Vacances (la « **Société** ») annonce que, dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée ouverte au bénéfice de la Société, toutes les résolutions soumises aux actionnaires et créanciers de la Société nécessaires à la mise en œuvre des opérations prévues par l'accord conclu le 10 mars 2022 (les « **Opérations de Restructuration** ») ont été approuvées en date du 8 juillet 2022, en ce compris le projet de plan de sauvegarde accélérée.

Les informations détaillées concernant **(i)** le quorum et les votes des actionnaires sur chaque résolution de l'assemblée générale mixte et de l'assemblée spéciale, et **(ii)** les votes de chacune des classes de parties affectées par la procédure de sauvegarde accélérée de la Société, sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.groupepvcp.com](http://www.groupepvcp.com)) dans la rubrique « Finance ».

La prochaine étape des Opérations de Restructuration est l'arrêté du projet de plan de sauvegarde accélérée par le Tribunal de commerce de Paris. A cet effet, une audience se tiendra le 22 juillet 2022 afin d'examiner le projet de plan.

Il est rappelé que la date cible pour la réalisation définitive des Opérations de Restructuration demeure, à ce jour, fixée au 16 septembre 2022.

\* \* \*